



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CONCOURS RESERVE CAPET ET CAER

Section : BIOTECHNOLOGIES

Option : BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Jean-Luc LESTRA
Président du jury

Le jury invite les candidats à lire attentivement la définition des épreuves présentée dans la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 parue au BO n° 47 du 20 décembre 2012.

ADMISSIBILITE 27 JANVIER 2016

Au cours de cette épreuve, le jury évalue la capacité du candidat à se projeter dans des enseignements liés au champ des biotechnologies en filière Biochimie Génie Biologique de la seconde aux sections de technicien supérieur.

D'une **manière générale**, le dossier doit être structuré, rédigé avec fluidité, dans une orthographe et une syntaxe irréprochables. Le vocabulaire utilisé doit être approprié et rigoureux. Certains candidats n'ont pas pris la peine de mettre à jour leur dossier.

Dans la **première partie** du dossier, le candidat est amené à présenter son parcours professionnel et à faire le lien entre les compétences développées au cours de ce parcours et leurs réinvestissements dans l'enseignement. La majorité des candidats a clairement identifié les étapes de leur cursus et transposé les compétences acquises au cours de leur expérience professionnelle vers les compétences du métier du professorat.

Dans la **deuxième partie**, le candidat décrit une réalisation pédagogique tirée de sa propre expérience professionnelle et l'analyse.

Cette deuxième partie est inégalement traitée par les candidats.

Certaines séquences pédagogiques sont trop succinctes (nombre de pages inférieur à 6 ; annexes comptabilisées dans le nombre de pages autorisé ; contenu pédagogique peu détaillé).

La structure de cette partie n'est pas toujours rigoureusement réfléchie. Certaines séquences montrent ainsi une incohérence entre le plan de la séquence annoncée et les séances proposées, entre le titre de la séance et son contenu, entre les objectifs affichés et les activités mises en œuvre, entre les compétences travaillées et l'évaluation réalisée. Des liens logiques doivent apparaître entre les séances d'une même séquence. Les choix doivent être argumentés

L'élève doit apparaître au centre de la séquence présentée.

Une analyse critique et objective des effets de sa réalisation pédagogique doit être conduite par le candidat. Cette analyse est nécessaire pour proposer des évolutions. Elle signe une prise de recul du candidat par rapport à sa pratique professionnelle.

ADMISSION 18 MARS 2016

L'épreuve orale se décompose en deux temps :

- présentation du dossier RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum) ;
- exposé d'une question professionnelle en relation avec le dossier RAEP (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (20 minutes maximum).

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la question professionnelle.

L'ensemble de l'épreuve permet au jury d'évaluer les compétences didactiques, pédagogiques, technologiques et scientifiques du candidat et sa capacité de réflexion. Il n'est pas admissible que des candidats n'utilisent pas de supports de présentation (diaporama, tableau...), qu'ils restent assis durant l'exposé, et qu'ils ne maîtrisent pas le contenu scientifique des activités qu'ils proposent. Le jury est sensible à l'aisance orale du candidat, à son dynamisme, à sa réactivité, à sa curiosité et à son honnêteté intellectuelle.

Pour la **présentation du dossier RAEP**, les candidats ont généralement géré correctement la durée impartie.

Les candidats admis ont su développer un exposé structuré et pertinent. Ils ont mis en valeur les compétences acquises durant leur cursus universitaire et leur expérience professionnelle, transférables au métier d'enseignant. En revanche, des candidats n'ont pas du tout évoqué leur parcours ce qui a rendu difficile au jury l'appréciation des acquis de leur expérience.

Le jury déplore le fait que les aspects scientifiques avancés dans le dossier RAEP ne sont pas maîtrisés par certains candidats. Ceux-ci se montrent dans l'incapacité de répondre au questionnement pourtant simple du jury. Le niveau de maîtrise et de réflexion d'un enseignant doit dépasser celui attendu d'un élève ou d'un étudiant.

Pour traiter la **question professionnelle**, les candidats doivent mettre à profit le temps de préparation pour lire attentivement la question posée, la comprendre et y apporter une réponse appropriée en lien avec leur propre expérience professionnelle. Le temps de présentation doit être utilisé de façon pertinente dans sa totalité.

Cette partie de l'épreuve permet au jury de juger des capacités d'adaptation du candidat aux missions de l'enseignant et aux aléas du métier. Le candidat doit montrer son ouverture à la vie de l'établissement et de la communauté éducative. Il doit notamment connaître les réformes mises en place ou en cours et les poursuites d'études possibles.